

Fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie

Les fonds distincts Catégorie (catégories B, C, D et E) ne seront plus offerts dans le cadre de nouvelles polices à compter du 31 octobre 2014.

Catégorie de fonds	Valeur nette élevée			
	B	C	D	E
Garanties sur les prestations				
Garantie sur la prestation à l'échéance (% des dépôts nets)	75 %	100 % ¹	75 %	100 % ¹
Garantie sur la prestation au décès (% des dépôts nets)	100 %	100 %	100 %	100 %
Base des garanties	Sur la base d'une police			
Réinitialisations des garanties	2 réinitialisations par année civile à la demande du client, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans			
Date d'échéance minimale	10 ans	15 ans ¹	10 ans	15 ans ¹
Âge maximal pour les dépôts	31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans			
Dépôt minimal par catégorie de fonds				
Solde minimal par fonds	250 \$			
Solde minimal par catégorie de fonds	500 \$	500 \$	250 000 \$	250 000 \$
Débits préautorisés (DPA) mensuels	100 \$ par fonds dans une catégorie de fonds			
Virements ²	5 virements sans frais par année civile			
Virement minimal	250 \$ par fonds par catégorie de fonds			
Disponibilité des catégories de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Catégories B et C au sein d'un même contrat • Catégories D et E (versions pour valeur nette élevée) au sein d'un même contrat • Aucune autre combinaison de catégorie de fonds n'est offerte 			
Retraits				
Limite de retrait exempté des FVD pour les régimes non enregistrés, les CELI et les RER	10 %	10 %	S.O.	S.O.
Limite de retrait exempté des FVD pour les FERR	20 %	20 %	S.O.	S.O.
Contrats				
Types de contrat (compte)	<ul style="list-style-type: none"> • Nom du client, nom du mandataire et nom de l'intermédiaire 			
Types d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> • REER (personnel, d'époux ou de conjoint de fait, CRI, RERI) • FERR (personnel, d'époux ou de conjoint de fait, FRV, FRRI, FRRP, FRV restreint (fédéral seulement)) • Non enregistré • CELI 			
Options d'achat				
Options de placement	<ul style="list-style-type: none"> • 21 fonds distincts 			
Options de frais de sortie				
Frais de vente différés - 5 % dégressifs sur 5 ans	Oui	Oui		
Frais modiques - 2 % dégressifs sur 2 ans	Oui	Oui		
Frais d'entrée - négociables entre 0 % et 5 %	Oui	Oui	Oui	Oui

¹ Il doit rester un minimum de 15 ans avant la date d'échéance de la police pour s'assurer que les dépôts nets sont garantis à 100 %. Les dépôts effectués durant les 15 années qui précèdent la date d'échéance de la police sont garantis à 75 %.

² Il n'est pas permis de changer d'option de frais d'acquisition lors des virements de fonds. Les virements de la catégorie de fonds C à la catégorie de fonds B ou de la catégorie de fonds E à la catégorie de fonds D sont permis.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

INV-905-FR-07/14

